



Taux d'intérêt annuel	Achats : 20,99 % Avances de fonds : 22,99 % (21,99 % si vous résidez au Québec) Ces taux d'intérêt sont en vigueur dès l'ouverture de votre compte de carte de crédit (que votre carte soit activée ou non). Les taux augmenteront à 25,99 % pour les achats et à 27,99 % (26,99 % si vous résidez au Québec) pour les avances de fonds si vous n'effectuez pas le paiement minimum au plus tard à la date d'échéance et que vous ne l'avez pas fait au plus tard à la date où votre prochain relevé est produit, et ce, 2 fois ou plus au cours d'une période de 12 mois. Cette mesure prendra effet le premier jour de la prochaine période de relevé suivant le paiement en souffrance ayant occasionné l'augmentation des taux. Vous continuerez de payer les taux d'intérêt majorés jusqu'à ce que vous ayez acquitté le paiement minimum, au plus tard à la date du nouveau relevé, pendant 12 mois consécutifs.
Période sans intérêt et délai de grâce	Vous profiterez d'une période sans intérêt d'au moins 21 jours pour i) <u>les nouveaux achats (sauf les achats convertis en plans de versements) et les frais</u> si vous réglez intégralement votre nouveau solde (la somme de tous les montants exigibles, y compris tous les versements sur capital de plans de versements + les intérêts ou les frais mensuels exigibles sur le relevé, moins les crédits et les paiements) au plus tard à la date d'échéance de votre relevé ; et ii) <u>les nouveaux achats convertis en plans de versements</u> si vous réglez la totalité du solde total de votre compte (nouveau solde + paiements sur plan de versements non exigibles) au plus tard à la date d'échéance inscrite sur votre relevé. Il n'y a pas de période sans intérêt pour les avances de fonds (retraits en dollars, transferts de solde, paiement de certaines factures et opérations assimilées à des opérations en espèces). Si des intérêts sont facturés, ils le sont à partir de la date de l'opération. Les intérêts sur le plan de versements sont facturés conformément aux conditions du plan.
Paiement minimum	10 \$ plus les intérêts et les frais (sauf les intérêts sur les plans de versements ou les frais mensuels), plus le total des versements mensuels du plan (ce qui comprend tous les versements sur capital de plans de versements + les intérêts ou les frais mensuels exigibles sur le relevé). Si vous résidez au Québec et que vous avez ouvert un compte de carte de crédit le 1^{er} août 2019 ou après cette date , le montant le plus élevé entre i) le total des versements mensuels du plan, plus 5 % de votre nouveau solde (à l'exception du total des versements mensuels du plan) ; ou ii) 10 \$. Si vous résidez au Québec et que vous avez ouvert un compte de carte de crédit avant le 1^{er} août 2019 , le montant le plus élevé entre i) le total des versements mensuels du plan, plus: <ul style="list-style-type: none">• 3 % de votre nouveau solde (à l'exception du total des versements mensuels du plan) à compter du 1^{er} août 2021• 3,5 % de votre nouveau solde (à l'exception du total des versements mensuels du plan) à compter du 1^{er} août 2022• 4 % de votre nouveau solde (à l'exception du total des versements mensuels du plan) à compter du 1^{er} août 2023• 4,5 % de votre nouveau solde (à l'exception du total des versements mensuels du plan) à compter du 1^{er} août 2024• 5 % de votre nouveau solde (à l'exception du total des versements mensuels du plan) à compter du 1^{er} août 2025 ; ou ii) 10 \$ Dans tous les cas, tout paiement minimum en souffrance sera ajouté à votre paiement minimum. Votre paiement minimum correspondra à votre nouveau solde, i) s'il est composé uniquement du total des versements mensuels du plan ; ou ii) s'il est inférieur à 10 \$.
Opérations de change	Les opérations en devises étrangères font l'objet d'une conversion en dollars canadiens à un taux de change majoré de 2,5 % comparativement au taux que Banque Royale du Canada doit effectivement payer le jour où nous inscrivons l'opération à votre compte de carte de crédit.
Frais annuels	Aucuns frais annuels.
Autres frais	<u>Frais sur avance de fonds</u> : 5 \$ pour les retraits en espèces, les opérations assimilées à des opérations en espèces, les paiements de factures ou les transferts de solde effectués à un taux d'intérêt de lancement qui a été offert à l'ouverture du compte ou à votre taux d'intérêt standard. <u>Frais liés au taux promotionnel sur transfert de solde</u> : Jusqu'à 3 % du montant de l'opération lorsque vous vous prévalez d'une offre de taux d'intérêt promotionnel après l'ouverture du compte, en effectuant un transfert de solde pendant la période promotionnelle. Les frais exacts vous seront divulgués au moment de la proposition de l'offre. Les frais sur avance de fonds et liés au taux promotionnel sur transfert de solde sont imputés dans les 3 jours ouvrables suivant l'inscription de l'opération à votre compte.

Autres frais	<p><u>Dépassement de limite</u> : Si votre solde dépasse votre limite de crédit en tout temps au cours de la période couverte par votre relevé mensuel, des frais de 29 \$ vous sont facturés une fois par période de relevé le jour où le solde dépasse votre limite de crédit et le premier jour de chaque période de relevé subséquente si votre solde continue de dépasser la limite. Si vous résidez au Québec, ces frais ne s'appliquent pas.</p> <p><u>Exemplaires de relevé supplémentaires</u> : 5 \$ par relevé mensuel, 1,50 \$ par mise à jour de relevé effectuée à un GAB ou en succursale, 2 \$ par relevé d'opération non associé au relevé de la période en cours. Facturation dans les 3 jours ouvrables suivant chaque demande.</p> <p><u>Paiement refusé</u> : 45 \$ facturés à la date à laquelle l'inscription du paiement refusé est portée à votre compte, lorsqu'un paiement effectué est retourné à votre compte de carte de crédit.</p> <p><u>Frais sur plan de versements</u> : Le cas échéant soit i) à titre de frais ponctuels pouvant aller jusqu'à 3 % du montant total de l'achat converti en plan de versements, facturés dans les 3 jours ouvrables suivant la conversion ; ou ii) frais mensuels pouvant aller jusqu'à 1,15 % du total de l'achat transformé en plan de versement, facturés le dernier jour de chaque période de relevé, tant que l'opération demeure dans le plan de versements (les frais du premier et du deuxième mois sont facturés sur votre second relevé). Les frais exacts vous seront divulgués au moment où vous établirez votre plan. Si vous résidez au Québec, ces frais ne s'appliquent pas.</p>
---------------------	---

(05/2023)

Demande pour un codemandeur

Visa Platine[‡] et Visa[‡] Or

(susceptible d'être modifié)

53803 (11/2024)

RENSEIGNEMENTS SUR LE TITULAIRE PRINCIPAL

NOM DU TITULAIRE PRINCIPAL	PRÉNOM/INITIALE
----------------------------	-----------------

NOM DE FAMILLE

NUMÉRO DE CARTE DE CRÉDIT (REQUIS)

4 5 1 9	NUMÉRO DE CARTE-CLIENT (S'IL Y A LIEU)
---------	--

RENSEIGNEMENTS SUR LE CODEMANDEUR

Nous sommes tenus de vous remettre des déclarations réglementaires (par exemple, votre déclaration initiale ou vos relevés mensuels), y compris une copie de la Convention régissant l'utilisation de la carte de crédit RBC Banque Royale[®]. Nous enverrons à chacun d'entre vous une copie distincte de ces documents, à moins que vous ne consentiez tous les deux à recevoir les documents selon l'option de déclaration commune. Nous entendons par déclaration commune l'envoi de ces documents à une adresse.

- Nous choisissons la déclaration **distincte**. Nous voulons donc que les documents relatifs au coût d'emprunt nous soient envoyés séparément, aux adresses inscrites dans vos dossiers.
- Nous optons pour la déclaration **commune** des documents à l'adresse du titulaire principal. Nous ne souhaitons pas recevoir les documents séparément.

<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> M ^{me} <input type="checkbox"/> D ^r	PRÉNOM	INITIALE	NOM DE FAMILLE
--	--------	----------	----------------

ADRESSE DU DOMICILE / N ^o / RUE / APPARTEMENT (si autre que celle du titulaire principal) (adresse municipale valide requise – un numéro de case postale, de poste restante ou de route rurale n'est pas accepté)	VILLE
--	-------

PROVINCE / TERRITOIRE	CODE POSTAL	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE (SI AUTRE QUE CELUI DU DÉTENTEUR PRINCIPAL)
-----------------------	-------------	---

NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE ^{OO} (FACULTATIF)	EMPLOI (REQUIS)
---	-----------------

4 5 1 9	DATE DE NAISSANCE (REQUISE)	LIEN AVEC LE TITULAIRE PRINCIPAL
---------	-----------------------------	----------------------------------

IMPORTANT – TITULAIRE PRINCIPAL ET CODEMANDEUR – Veuillez lire les conditions suivantes, qui font partie de cette demande

RBC s'efforce d'assurer que les produits et services que choisissent ses clients conviennent à leurs besoins, mais l'emploi de modes de prestation libre-service (y compris les demandes envoyées par la poste/déposées en succursale) sans consultation d'un conseiller rend cette validation plus difficile. Si vous avez besoin d'aide pour faire un choix, ou si vous avez des questions au sujet de cette demande, veuillez communiquer avec nous au 1 800 769-2512.

Le titulaire principal du compte de carte de crédit RBC Banque Royale[®] (**le compte**) demande que nous (**Banque Royale du Canada**) émettions une carte de crédit, du même type que celle qui est actuellement émise sur le compte, au nom du codemandeur qui signe cette demande. Vous (**le titulaire principal et le codemandeur**) acceptez également toutes les conditions énoncées dans la présente demande, nous demandez de renouveler et de remplacer les cartes de crédit périodiquement, et consentez à la fourniture au codemandeur de la carte de crédit demandée. Vous convenez de ce qui suit :

- Vous avez lu et accepté la section ci-dessous relative à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation des renseignements personnels.
- Tous les renseignements que vous avez fournis dans la présente demande sont complets et exacts.
- Si vous avez choisi la déclaration commune précédente, vous reconnaisez tous les deux que nous pouvons considérer que le titulaire principal a le pouvoir et qu'il est votre représentant personnel pour recevoir la Convention régissant l'utilisation de la carte de crédit RBC Banque Royale (la « convention ») au nom du codemandeur. Il incombe au titulaire principal de fournir une copie de la convention au codemandeur. Vous pouvez également consulter la convention à <https://www.rbcroyalbank.com/fr/cartes/titulaires/documentation.html>.
- Si le codemandeur signe, utilise ou accepte la carte de crédit, cela signifie qu'il a reçu, lu et compris la Convention régissant l'utilisation de la carte de crédit RBC Banque Royale et qu'il accepte les conditions de la convention.
- Le codemandeur n'utilisera la carte de crédit que lorsque le codemandeur aura reçu une copie de la convention que nous enverrons à l'émission, à la ré-émission ou au remplacement de la carte de crédit, ainsi que des modifications que nous pouvons apporter de temps à autre.
- Le codemandeur aura accès aux renseignements sur toutes les opérations effectuées par tous les titulaires de carte ainsi qu'à d'autres renseignements sur le compte.
- **Chacun de vous est entièrement responsable de toutes les sommes dues sur le compte, peu importe lequel d'entre vous a engagé les frais ou quelle carte de crédit a été utilisée. Cela signifie également que le codemandeur est entièrement responsable de toute somme due par le titulaire principal sur le compte au moment de l'émission de la carte de crédit du codemandeur.**

Votre compte doit être en règle au moment de la réception de la demande et le codemandeur doit être résident du Canada et avoir atteint l'âge de la majorité en vigueur dans sa province/son territoire de résidence. Il ne peut y avoir qu'un seul codemandeur par compte.

Vous reconnaissiez que cette demande est sous réserve de l'approbation du crédit et que nous pouvons refuser d'émettre une carte de crédit au codemandeur si ce dernier n'est pas admissible. Dans un tel cas, le titulaire principal a la possibilité d'ajouter le titulaire additionnel à titre d'utilisateur autorisé. Nous enverrons un avis au cotitulaire (mais pas au titulaire principal de la carte) concernant l'état de sa demande d'approbation. En cochant la case ci-dessous, vous convenez tous les deux de ce qui suit :

- Oui, veuillez ajouter le titulaire de carte additionnel à titre d'utilisateur autorisé si le codemandeur n'est pas admissible. En apposant votre signature ci-dessous, vous acceptez toutes les conditions susmentionnées, à l'exception de ce qui suit : i) **le titulaire principal est exclusivement responsable de la totalité des sommes dues au titre du compte, y compris celles qui sont engagées par un utilisateur autorisé**; ii) le titulaire principal reconnaît qu'il est responsable de toutes les utilisations du compte par un utilisateur autorisé; iii) le titulaire principal comprend que nous pouvons fournir à un utilisateur autorisé un accès aux renseignements sur les opérations de l'utilisateur autorisé, la limite de crédit du compte et le crédit disponible sur le compte; iv) le titulaire principal s'assurera que l'utilisateur autorisé reçoit une copie de la convention, de toute modification ainsi que des avis que nous envoyons au sujet de l'utilisation d'une carte de crédit et du numéro de compte, et il sera responsable de s'assurer que l'utilisateur autorisé respecte les conditions applicables; et v) l'utilisateur autorisé convient de respecter les conditions applicables de la convention (mais il ne sera pas responsable envers nous du remboursement des sommes dues au titre du compte et ne sera pas lié par les dispositions de la convention se rapportant au remboursement de ces sommes).

X
Signature du titulaire principal (REQUISE)

X
Signature du codemandeur (REQUISE)

Date (REQUISE)

VEUILLEZ NOUS FAIRE PARVENIR CETTE FORMULE PAR LA POSTE : RBC BANQUE ROYALE, ADMINISTRATION, C.P. 8400, SUCC. TERMINAL, VANCOUVER CB V6B 9Z9

(11/2024)

Important : Veuillez lire les conditions suivantes, qui font partie de cette demande de carte de crédit

Protection des renseignements personnels : collecte, utilisation et divulgation des renseignements personnels

LE RESPECT DE VOTRE VIE PRIVÉE FAIT PARTIE DE NOS PRIORITÉS

De temps à autre, nous faisons parvenir de l'information sur des produits et des services susceptibles de vous intéresser. Toutefois, si vous ne souhaitez pas recevoir une telle information, veuillez nous en informer en composant le 1-800 ROYAL® 1-2 (1 800 769-2512). Il faudra peut-être un certain temps pour que vos préférences soient mises à jour.

Collecte de vos renseignements personnels

Nous recueillons, de temps à autre, des renseignements financiers et d'autres renseignements à votre sujet, par exemple :

- des renseignements permettant d'établir votre identité (nom, adresse postale, numéro de téléphone, date de naissance, etc.) et vos antécédents personnels ;
- des renseignements sur vos opérations ou d'autres opérations réalisées par notre intermédiaire ;
- des renseignements que vous fournissez sur une demande que vous présentez pour un de nos produits et services ;
- des renseignements sur votre utilisation de nos produits et services ; et
- des renseignements sur vos habitudes financières, comme vos antécédents de paiement ou votre solvabilité.

Nous recueillons et vérifions ces renseignements tout au long de notre relation. Nous obtenons ces renseignements de diverses sources, y compris de vous ; de votre utilisation de nos produits et services ; des ententes de service que vous passez avec nous ou par notre entremise ; des agences d'évaluation du crédit, d'autres institutions financières ou prêteuses ou des assureurs ; des registres ; des agences de dépistage et de prévention des fraudes, des fournisseurs de services ou des organismes de réglementation ou gouvernementaux ; des références que vous nous donnez ; et d'autres sources que nous estimons pertinentes pour la fourniture de nos produits ou la prestation de nos services.

Vous reconnaisez avoir été avisé que nous pourrons nous procurer de temps à autre des rapports de solvabilité à votre sujet auprès d'agences d'évaluation du crédit.

Utilisation de vos renseignements personnels

Ces renseignements peuvent être utilisés de temps à autre aux fins suivantes :

- Vérifier votre identité ou vos antécédents personnels ;
- Ouvrir un ou des comptes, les gérer, et vous offrir les produits et services demandés ;
- Tenir les dossiers à jour ;
- Gérer nos risques et nos activités, et dépister et prévenir la fraude ou l'exploitation financière ;
- Mieux comprendre votre situation financière ;
- Déterminer votre admissibilité aux produits, services, programmes et promotions que nous offrons ;
- Gérer et administrer les programmes de fidélisation et les promotions ;
- Nous aider à mieux connaître les besoins actuels et futurs de nos clients ;
- Vous communiquer tout avantage, toute caractéristique et toute autre information au sujet des produits et services que vous avez avec nous ;
- Faciliter le fonctionnement des réseaux de paiement, y compris le traitement des opérations et la présentation des options de paiement du plan de versements, et régler des différends ;
- Nous aider à mieux gérer nos affaires et notre relation avec vous ;
- Créer des renseignements, des statistiques et des rapports regroupés et dépersonalisés et produire des données, des analyses et des modèles prédictifs ;
- Toute autre fin prescrite ou autorisée par la loi.

Nous pouvons également utiliser ces renseignements de la façon décrite dans la section « Autres utilisations et divulgations de vos renseignements personnels » ci-dessous.

Nous pouvons prendre des décisions à votre sujet par traitement automatisé, y compris des décisions de crédit, s'il y a lieu.

Divulgation de vos renseignements personnels

Nous rendons ces renseignements accessibles à nos employés, mandataires et prestataires de services, qui doivent y accéder aux fins susmentionnées. Nos employés, nos mandataires ou nos prestataires de services sont tenus d'en assurer la confidentialité.

Si notre prestataire de services est établi à l'extérieur du Canada, il est lié par les lois en vigueur dans le pays ou le territoire dans lequel il est situé, et ces renseignements peuvent être divulgués conformément à ces lois.

Vos renseignements personnels peuvent être transmis, stockés ou traités dans des pays ou provinces autres que votre territoire de résidence. Le cas échéant, ils sont régis par les lois de ces territoires et peuvent être divulgués conformément à celles-ci. Nous protégerons vos renseignements personnels au moyen de clauses contractuelles appropriées ou d'autres mesures de protection applicables.

Nous pouvons communiquer ces renseignements à d'autres organismes (tels que d'autres institutions financières ou prêteuses, ou des compagnies d'assurance), des organismes de dépistage et de prévention des fraudes, des prestataires de services ou des organismes de réglementation ou gouvernementaux pour prévenir, déceler ou supprimer l'exploitation financière, la fraude ou d'autres activités criminelles, protéger nos actifs et nos intérêts, défendre ou régler les demandes de règlement, gérer les risques et résoudre les différends.

Nous communiquons ces renseignements aux exploitants et aux participants des réseaux de paiement afin de traiter les paiements et autres opérations, de gérer les risques, de déceler et de prévenir la fraude, de tenir à jour les dossiers, de régler les différends et d'administrer les programmes de fidélisation, les activités promotionnelles ou d'autres activités liées à votre carte de crédit ou à votre compte. Nous communiquons vos renseignements de crédit, financiers et d'autres renseignements connexes aux agences d'évaluation du crédit aux fins du maintien de l'exactitude et de l'intégrité du système d'évaluation du crédit. Les agences d'évaluation du crédit peuvent communiquer ces renseignements à d'autres.

Nous communiquons ces renseignements avec votre consentement ou, au besoin, afin de faciliter la fourniture ou l'administration d'un produit ou d'un service que vous avez demandé.

Nous recueillons et partageons ces renseignements avec des sociétés membres de RBC pour i) gérer nos risques et nos activités, ainsi que ceux des sociétés membres de RBC ; ii) nous conformer aux demandes de renseignements valables vous concernant en provenance d'organismes de réglementation, gouvernementaux ou publics ou d'autres entités habilitées à soumettre de telles demandes ; iii) faire connaître aux sociétés membres de RBC vos choix aux termes de la section « Autres utilisations et divulgations de vos renseignements personnels » ci-après, dans le seul but de faire respecter vos choix.

Nous communiquons ces renseignements là où la loi le permet ou l'exige, par exemple pour nous conformer aux demandes de renseignements valides vous concernant la part d'organismes de réglementation, gouvernementaux ou publics ou d'autres entités qui ont le droit d'émettre de telles demandes ou de recouvrer une dette qui nous est due. Nous pouvons communiquer ces renseignements relativement à la vente de la totalité ou d'une partie de notre entreprise ou de nos actifs.

Si nous avons votre numéro d'assurance sociale, nous pouvons l'utiliser à des fins fiscales dans la mesure où vous détenez un produit qui génère un revenu, et le communiquer en conséquence aux organismes gouvernementaux ou l'utiliser pour vous identifier auprès des agences d'évaluation du crédit.

Autres utilisations et divulgations de vos renseignements personnels

- Nous pouvons utiliser et divulguer vos renseignements personnels dans le but de promouvoir les produits et services de sociétés membres de RBC ou de tiers de notre choix qui sont susceptibles de vous intéresser. Nous pouvons communiquer avec vous par divers modes en utilisant les coordonnées que vous nous avez fournies.
- Nous pouvons aussi, si la loi ne l'interdit pas, les communiquer à d'autres sociétés membres de RBC, en vue de vous recommander à elles ou de faire la promotion de produits et services susceptibles de vous intéresser. Nous et les sociétés membres de RBC pouvons communiquer avec vous par divers moyens en utilisant les coordonnées que vous nous avez fournies. Vous convenez que, si un tel échange de renseignements se produit, ces sociétés peuvent nous informer des produits ou services fournis.
- Si vous faites également affaire avec des sociétés membres de RBC et que la loi ne l'interdit pas, nous pouvons combiner les renseignements que nous détenons sur vous avec ceux que ces sociétés détiennent à votre sujet, afin de nous permettre, à nous ou à n'importe laquelle d'entre elles, de gérer votre relation avec nous et nos sociétés membres.

Vous comprenez que les sociétés membres de RBC et nous sommes des entités distinctes et affiliées. Les « sociétés membres de RBC » s'entendent des sociétés membres du même groupe qui offrent au public un ou plusieurs des services suivants : dépôts, prêts et autres services financiers personnels ; services de cartes de crédit, de débit ou de paiement ; services de fiducie ou de garde des valeurs ; services liés aux valeurs mobilières et services de courtage ; et services d'assurance. Vous pouvez choisir de ne pas partager ou utiliser ces renseignements à ces autres fins décrites ci-dessus dans la section « Autres utilisations et divulgations de vos renseignements personnels » en communiquant avec nous de la façon décrite ci-dessous. Dans ce cas : i) des services de crédit ou autres ne vous seront pas refusés en raison de ce choix ; ii) nous respecterons vos choix ; iii) nous communiquerons vos renseignements aux sociétés membres de RBC dans le but de connaître et d'honorer vos choix.

Plan de versements

Si vous êtes admissible à un plan de versements, nous divulguerons à notre ou nos tiers fournisseurs de services les renseignements sur votre admissibilité au plan et les renseignements permettant d'identifier votre carte de crédit (comme votre numéro de carte de crédit) afin de vous permettre de payer par versements au moment de faire votre achat chez les commerçants participants en magasin ou en ligne. Vous pouvez choisir que ces renseignements ne soient pas partagés à cette fin en communiquant avec nous au 1-800 ROYAL® 1-2 (1 800 769-2512). Toutefois, les plans de versements demeurent une caractéristique de votre carte de crédit, et vous pouvez tout de même choisir d'établir un plan après l'achat si vous y êtes admissible.

Cartes de crédit bimarques

Si vous demandez une carte de crédit bimarque et que votre demande est approuvée, vous prenez acte des utilisations et divulgations additionnelles suivantes de vos renseignements personnels, et vous y consentez. L'information que vous nous aurez fournie dans votre demande sera partagée avec notre partenaire de carte bimarque relativement à votre adhésion à son programme de récompenses ou de fidélisation et servira à l'ouverture d'un compte de récompense ou de fidélisation approprié à votre nom auprès de ce partenaire de carte bimarque, si vous n'en détenez pas déjà un. Nous pouvons transmettre à ce partenaire bimarque toutes les mises à jour que nous recevons à l'égard de l'un ou l'autre de ces renseignements. Nous pouvons également, de temps à autre, échanger avec ce partenaire de carte bimarque des renseignements à votre sujet (notamment, votre nom, votre adresse électronique,

vos informations personnelles (votre adresse postale, votre date de naissance et le numéro de votre compte de carte de crédit bimarque) afin de vous faire bénéficier des avantages, des services ou des récompenses de notre partenaire (comme des points, milles ou dollars récompenses), que vous obtenez grâce à votre carte de crédit bimarque, et de vous fournir des renseignements à leur égard.

Cartes de crédit bimarques WestJet World Elite Mastercard RBC, WestJet Mastercard RBC, moi RBC Visa, More Rewards Visa RBC et More Rewards Visa Infinite RBC

Le présent paragraphe complète le paragraphe « Cartes de crédit bimarques » ci-dessus et ne s'applique qu'aux cartes de crédit WestJet World Elite Mastercard RBC, WestJet Mastercard RBC et, aux cartes de crédit moi RBC Visa, More Rewards Visa RBC et More Rewards Visa Infinite RBC (individuellement une « carte de crédit bimarque »).

Pour l'application du présent paragraphe, WestJet, METRO inc. et Pattison Food Group Ltd (« PFG ») sont chacune désignées aux présentes comme un « **partenaire bimarque** » ; le programme Récompenses WestJet, le programme de récompenses Moi de METRO inc. et le programme More Rewards de PFG sont chacun désignés aux présentes par l'expression « **programme de récompenses du partenaire** » ; les récompenses du partenaire (comme les points, les milles ou les dollars récompenses) obtenues dans le cadre d'un programme de récompenses du partenaire sont désignées aux présentes par l'expression « **récompenses du partenaire** » ; et « **vous** » désigne uniquement le titulaire principal de la carte qui a initialement signé ou soumis la demande de carte de crédit pour la carte de crédit bimarque et dont le nom figure sur le compte de carte de crédit et le compte du programme de récompenses du partenaire. Si vous demandez une carte de crédit bimarque et que votre demande est approuvée, vous reconnaîtrez et acceptez que nous et le partenaire de carte bimarque divulguions des renseignements supplémentaires et les utilisions, notamment des façons suivantes :

- (i) que nous communiquons au partenaire de carte bimarque concerné des renseignements sur les opérations effectuées par tous les titulaires de carte dans le compte de carte de crédit – par exemple, des renseignements sur le commerçant, le montant de l'opération, la date de l'opération et le total des achats (« **renseignements sur les opérations** »). S'il y a plus d'un titulaire sur le compte de carte de crédit, les renseignements sur les opérations communiqués au partenaire de carte bimarque concerné ne seront pas liés à des titulaires de carte individuels ;
- (ii) que le partenaire bimarque concerné partage avec nous des renseignements concernant votre activité dans le cadre du programme de récompenses du partenaire – par exemple, des renseignements sur les échanges, le solde en dollars récompenses du partenaire et l'utilisation d'autres avantages du programme de récompenses du partenaire (« **renseignements sur le programme de récompenses du partenaire** »).

Si votre demande est approuvée, et avec votre consentement, nous pouvons également divulguer au partenaire de carte bimarque concerné des renseignements personnels supplémentaires, tels que votre tranche d'âge, votre profession et votre fourchette de revenus (« **renseignements personnels supplémentaires** »).

Les renseignements que nous communiquons au partenaire de carte bimarque serviront à administrer le programme de carte de crédit bimarque et le programme de récompenses du partenaire ; à vous permettre de recevoir des récompenses du

partenaire ; à améliorer le programme de carte de crédit bimarque ou le programme de récompenses du partenaire ; à vous fournir les offres du programme de carte de crédit bimarque ; à des fins d'analyse et de rapports internes ; et aux fins énoncées dans les présentes conditions. Les renseignements que nous divulguera le partenaire de carte bimarque concerné serviront à améliorer le programme de carte de crédit bimarque et à des fins d'analyse et de rapports internes.

Vous pouvez choisir que RBC ne communique aucun renseignement sur les opérations du partenaire de carte bimarque concerné et qu'aucun renseignement ne soit utilisé aux fins susmentionnées, en nous appelant au 1-800 ROYAL® 1-2 (1 800 769-2512). Si vous êtes membre du programme Récompenses WestJet, vous pouvez choisir que WestJet ne nous communique pas les renseignements sur votre programme de récompenses du partenaire et que ces renseignements ne soient pas utilisés aux fins susmentionnées en communiquant avec WestJet via le site westjet.com/rbcshare ou en composant le 1 888 WESTJET (1 888 937-8538). Pour en savoir plus, visitez le site rbc.com/cartewestjet. Si vous êtes membre du programme de récompenses Moi et que vous avez des questions concernant la communication des renseignements sur votre programme de récompenses du partenaire par METRO inc. à RBC, veuillez communiquer avec METRO inc. au 1 866 638-0020. Si vous êtes membre du programme More Rewards et que vous avez des questions au sujet du partage de vos renseignements par PFG dans le cadre du programme de récompenses du partenaire, communiquez avec More Rewards à l'adresse Privacy@PattisonFoodGroup.com.

Vous pouvez consentir à ce que RBC communique vos renseignements personnels supplémentaires au partenaire de carte bimarque concerné et à ce que ces renseignements soient utilisés aux fins susmentionnées en nous appelant au 1 800 ROYAL® 1-2 (1 800 769-2512).

Vous pouvez modifier vos préférences de divulgation en communiquant avec la partie concernée, comme il est indiqué ci-dessus, en tout temps.

Votre droit d'accéder à vos renseignements personnels

Vous pouvez consulter en tout temps ces renseignements personnels, en vérifier l'exactitude et les faire corriger au besoin. Cependant, l'accès pourrait être limité, selon ce que la loi permet ou exige. Pour accéder à vos renseignements personnels, pour en savoir plus sur notre utilisation du traitement automatisé, pour nous poser des questions sur notre politique de protection des renseignements personnels ou pour nous demander de ne pas utiliser ces renseignements personnels aux fins décrites à la section « Autres utilisations et divulgations des renseignements personnels », ou demander que votre numéro d'assurance sociale ne soit pas partagé avec une agence d'évaluation du crédit comme identifiant, il vous suffit, à tout moment de :

- communiquer avec votre succursale ; ou
- de nous téléphoner sans frais au 1 800 769-2512.

Nos avis de protection des renseignements personnels

La collecte, l'utilisation ou la divulgation de vos renseignements personnels se fera conformément au contenu des sections Avis de protection des renseignements personnels à l'échelle mondiale et Modes de prestation numériques – Confidentialité (voir www.rbc.com/rensperssecurite), qui font partie intégrante des présentes conditions.

Malgré tous les efforts que nous déployons pour éviter que cela se produise, s'il y a une divergence entre nos documents de marketing et la Convention régissant l'utilisation de la carte de crédit RBC Banque Royale que vous recevez avec votre carte, la Convention prévaldra.

® / ™ Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada. RBC et Banque Royale sont des marques déposées de Banque Royale du Canada.

† Toutes les autres marques de commerce sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.

« Facultatif mais recommandé. Ce renseignement nous permet de traiter votre demande avec précision et rapidité. Voir plus haut le paragraphe traitant de l'utilisation de votre numéro d'assurance sociale.